



©brovkoserhii - stock.adobe.com

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021

novembre 2020 - novembre 2021

Communication
Juridique
Interventions
Service
Partenariats
Formation
Instances
Réunions
Actions
Réseaux
Conseil
Rencontres
Information
Publications

Communication
juridique Interventions
Service Partenariats
Formation Réunions
Instances Actions
Réseaux Conseil Rencontres
Information Publications

SOMMAIRE

• Instances	1
• Commissions, groupes de travail et représentations	5
• Formation des élus	7
• Conseil juridique	9
• Interventions	10
• Publications	11
• Enquêtes	13
• Autres actions	15
• Sur Internet.....	16
• Remerciements	17

INSTANCES

- Assemblée Générale
- Bureau et Conseil d'Administration

→ Assemblée Générale 2020

en date du 29 janvier 2021

La première assemblée générale de l'AMV 88 de la mandature municipale 2020-2026 devait se tenir en novembre 2020. En raison de la crise sanitaire de la covid-19, elle a dû être reportée et a eu lieu en visioconférence en janvier 2021.

Le compte rendu ainsi que tous les documents se rapportant à cette manifestation sont disponibles sur le site Internet de l'AMV 88.



→ Réunions des membres du Bureau

en date du 24 novembre 2020

Ordre du jour

- Assemblée générale 2020
- Questions diverses

en date du 4 décembre 2020

Ordre du jour

- Assemblée générale 2020
- Plateforme Contact'Elus 88
- Plan de formation 2021
- Groupements de commandes
- Groupe de travail de défense contre l'incendie d'espaces naturels (forêts, espaces agricoles et récoltes, friches...)
- Retour des entretiens avec les maires 10 plus grandes communes des Vosges
- Observatoire AMF des agressions envers les élus : désignation d'un référent élu
- Questions diverses

en date du 25 mars 2021

Ordre du jour

- Assemblées générales 2020 et 2021
- Déplacement Congrès AMF 2021
- Plateforme Contact'Elus 88
- Covid 19 et ses répercussions
- Viabilité hivernale
- Présence de l'AMV 88 sur les réseaux sociaux
- Groupe de travail sur les conséquences des changements climatiques
- Traitement des démarchages des entreprises
- Questions diverses

en date du 2 juin 2021

Ordre du jour

- Assemblée générale 2021
- Déplacement Congrès AMF 2021
- Plateforme Contact'Elus 88
- Présence de l'AMV 88 sur les réseaux sociaux : composition du groupe de travail

- Association « Santé en danger » : projet de visio d'information pour les adhérents
- Questions diverses

en date du 22 juillet 2021

Ordre du jour

- Assemblée générale 2021
- Plateforme Contact'Elus 88
- Point financier
- Questions diverses

en date du 30 septembre 2021

Ordre du jour

- Rentrée 2021-2022 : contexte sanitaire
- Point financier
- Assemblée générale 2021
- Formation 2022
- Déplacement Congrès AMF 2021
- Questions diverses

→ Rencontres des membres du Bureau avec M. le Préfet des Vosges

en date du 29 avril 2021

Ordre du jour

- Covid 19
- Elections départementales et régionales 2021
- Gestion des risques / Groupe de travail changements climatiques
- Viabilité hivernale
- Rencontre Préfet / Procureur / Elus
- Questions diverses

en date du 10 juin 2021

Ordre du jour

- Les élections sur les différents volets organisationnels
- La situation sanitaire : calendrier de réouverture
- Les problématiques de sécurité, radicalisation, violences envers les élus
- Le Plan de Relance



Les membres du Bureau à la suite des élections municipales de 2020

Président	Dominique PEDUZZI
Vice-Présidente	Elisabeth KLIPFEL
Vice-Président	Jean-Luc MUNIERE
Vice-Présidente	Jenny WILLEMIN
Vice-Président et Trésorier Adjoint	Benoît PIERRAT
Vice-Présidente	Anne GIRARDIN
Vice-Président et Trésorier	Christian DEMANGE
Vice-Président	Gilles DUBOIS
Vice-Président	Daniel THIRIAT
Vice-Président	Philippe PERREIN
Vice-Président	Christophe LEMESLE

→ Rencontres des membres du Bureau avec les Sénateurs

Après les élections sénatoriales de septembre 2020, les membres du Bureau ont souhaité rencontrer les nouveaux sénateurs, tout comme cela avait été le cas avec les députés, à la suite des dernières élections législatives.

en date du 4 décembre 2020

Ordre du jour

- Relais des préoccupations des élus vosgiens
- Echanges sur les dossiers d'actualité
- Préparation de la visite d'une unité de méthanisation
- Questions diverses

en date du 28 juillet 2021

Ordre du jour

- Visite de l'unité de production d'énergie par méthanisation de la société SAS VBG Ener'green à Damas-et-Bettegney



INSTANCES (suite)

➔ Réunions des membres du Conseil d'Administration

en date du 25 mars 2021

Ordre du jour

- Assemblées générales 2020 et 2021
- Déplacement Congrès AMF 2021
- Plateforme Contact'Elus 88
- Covid 19
- Viabilité hivernale
- Questions diverses

en date du 30 septembre 2021

Ordre du jour

- Rentrée 2021-2022 : contexte sanitaire
- Point financier
- Assemblée générale 2021
- Déplacement Congrès AMF 2021
- Questions diverses



➤ *Rappel*

Conformément aux statuts, en fonction du nombre de communes qui le compose, chaque canton dispose de 3 à 6 sièges au sein du Conseil d'Administration

Les 64 membres du Conseil d'Administration

ALBERTI Christian	LANDAVILLE	JOLLET Philippe	LE CLERJUS
ALLAIN Francis	CHAVELOT	KLIPFEL Elisabeth	CHAMPDRAY
ARNAULT Jean-Luc	SARTES	LAGARDE Daniel	LA BAFTE
BABOUHOT Nathalie	CC Mirecourt Dompain	LAGARDE Patrick	CLEURIE
BARABAN Olivier	CHAUMOUSEY	LALÉVÉE Patrick	PLAINFAING
BARTH Annie-Marie	COMBRIMONT	LALLEMAND Michel	REBEUVILLE
BŒUF Patrick	CHARMES	LEMESLE Christophe	CC de la Région de Rambervillers
BOULANGEOT André	SAINTE-MARGUERITE	MAILLARD Dominique	MAZIROT
BOULANGER Jean-Paul	LA HOUSSIÈRE	MARQUIS Bernadette	DOMÈVRE-SUR-AVIÈRE
BOULLIAT Martine	NOMEXY	MASY Denis	BRUYÈRES
CHACHAY Pierre	TAINTRUX	MICLO Jean-Paul	VECOUX
CLAUDE-PITET Mireille	DOGNEVILLE	MIDON Daniel	LES FORGES
COLNÉ Jacques	AUTREY	MUNIÈRE Jean-Luc	VILLOTTE
COMESSE-DAUTREY	VILLE-SUR-ILLON	NARDIN Patrick	EPINAL
CROUVEZIER Maryvonne	LA BRESSE	NICOLAS Philippe	PUZIEUX
DEMANGE Christian	SAINTE-JEAN-D'ORMONT	PEDUZZI Dominique	FRESSE-SUR-MOSELLE
DEMANGE Stéphane	BAN-DE-LAVELINE	PERREIN Philippe	BOUXIÈRES-AUX-BOIS
DIDELOT Jean-Claude	LES VALLOIS	PERRY Franck	VITTEL
DREVET Frédéric	LA VOGUE-LES-BAINS	PIAGET Françoise	CHATEL-SUR-MOSELLE
DUBOIS Gilles	SANCHEY	PIERRAT Benoît	RAON-L'ÉTAPE
GERECKE Luc	CONTREXÉVILLE	PIERRILLAS Patrick	MENARMONT
GIRARDIN Anne	LE VAL-D'AJOL	POIRAT Bernadette	BELMONT-SUR-BUTTANT
GIRON Philippe	REMICOURT	RAMBAUT Patrick	DOMMARTIN-AUX-BOIS
GLORIOT Sylvain	SAULXURES-LÈS-BULGNÉVILLE	RIGOLLET Thierry	SAINTE-AURICE-SUR-MOSELLE
GRANDCLERC Alain	DOMBASLE-DEVANT-DARNEY	ROUSSEL Alain	CLAUDON
GREMILLET Virginie	CC Bruyères Vallons des Vosges	SAUVAGE Guy	CHATENOIS
HIRLI Jean	MOYENMOUTIER	SCHLACHTER Charles	GRANDVILLERS
HOUOT Didier	VAGNEY	SPEISSMANN Stessy	GERARDMER
HUIN Denis	LA BOURGONCE	THIRIAT Daniel	MANDRES-SUR-VAIR
HUMBERT Stanislas	THIEFOSSÉ	VIGNOLA Jacqueline	REMOVILLE
HUMBERT Nicolas	FOMEREY	VITU Christian	RAON-AUX-BOIS
JACQUEMIN André	ELOYES	WILLEMEN Jenny	MARTIGNY-LES-GERBONVAUX

COMMISSIONS / GROUPES DE TRAVAIL / REPRÉSENTATIONS

→ **Commission DETR** (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Les catégories et les taux pour 2022 sont fixés

Les membres de la commission DETR se sont retrouvés le 12 juillet 2021, lors d'une réunion préparatoire, avant de proposer au Préfet des Vosges les catégories d'opérations prioritaires et les taux (minima et maxima) de subventions pour la répartition de la DETR en 2022. Elle est appelée à financer des réalisations d'investissements, ainsi que des projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique, ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

L'ensemble des catégories subventionnables en 2021 a été reconduit pour 2022 avec cependant quelques nouveautés :

- financement des espaces communs de travail,
- prise en compte du renouvellement du matériel informatique des écoles, sous réserve d'une périodicité de 5 ans,
- financement des "tiers-lieux" (lieux du lien social, de l'émancipation et des initiatives collectives), sous réserve d'absence d'autre financement mobilisable (Appel à Manifestation d'Intérêt),
- dans la catégorie "création / réhabilitation de logements", priorité aux logements adaptés pour les seniors,
- abaissement du coût plafond au mètre carré pour les opérations de "constructions / réhabilitations" à 1 500 €/m²,
- au titre du bonus "pierre locale", intégration de l'utilisation du "calcaire" issu du département,
- au titre du bonus "bois local", évolution des critères permettant d'inclure l'utilisation de la ressource issue plus largement du département (et non plus des communes avoisinantes).

Les différentes catégories retenues ainsi que les taux s'y rapportant sont consultables sur le site de la Préfecture des Vosges, rubriques "Politiques publiques" puis "Collectivités locales - Intercommunalité" puis "Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) - Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)".



→ **Réseau des Référents Communaux de Sécurité Routière (RCSR)**

L'AMV 88 s'engage depuis de nombreuses années déjà auprès des pouvoirs publics en faveur de la sécurité routière. Le point d'orgue de cette implication fut la signature en 2015 de la toute première convention de partenariat avec les services de l'Etat relative la création et l'animation du Réseau des RCSR.

➤ Pour les communes qui ne l'ont pas encore fait, il convient de faire connaître le nom de leur référent, directement sur la plateforme Contact'Elus 88.

A l'issue des élections municipales de 2020, de nombreuses collectivités ont désigné leur Référent de sécurité routière.

Compte-tenu des restrictions sanitaires dues à la Covid 19, aucune formation n'a pu être organisée à leur intention. Cependant, ils ont pu recevoir les flashs infos et baromètres de sécurité.

Interlocuteurs privilégiés des services de l'Etat pour toutes les questions concernant la sécurité routière, qu'il s'agisse d'infrastructure ou de prévention, les RCSR peuvent transmettre aux services de la Direction Départementale des Territoires toute question, remarque ou proposition à l'adresse mail suivante : ddt-scts-bsr@vosges.gouv.fr.

Par ailleurs, s'ils le souhaitent, ils peuvent

également bénéficier d'une aide pratique pour organiser des actions de prévention :

- supports de communication sur différents thèmes : alcool, vélo, risque piéton, seniors ;
- du matériel pédagogique : parcours alcool, réactiomètre, éthylotests, lunettes de simulation cannabis et smartphone ;
- radar pédagogique.

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

Contact :
Agnès TAVARES
03.29.29.88.22
atavares@vosges.fr

→ Groupements de commandes : commission d'appel d'offres et comité de pilotage

➤ Rappel :

Pour les collectivités qui n'ont pas encore délibéré, Il est possible d'adhérer à tout moment, à l'un ou l'autre des groupements.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 3 mars dernier, afin d'attribuer les marchés arrivés à échéance.

Le comité de pilotage, quant à lui, a validé 23 nouvelles adhésions de collectivités vosgiennes aux différents groupements de commandes.

Pour rappel, les groupements de commandes suivants ont été constitués :

- produits d'hygiène et d'entretien ;
- sacs poubelles ;
- ramettes - enveloppes - classement ;
- produits "espaces verts" ;
- peintures routières ;
- compteurs d'eau ;

Les bons de commande actuels sont valables jusqu'au 31 mars 2022.

Ils ont été envoyés par mail aux adhérents le 1^{er} avril 2021, et sont disponibles sur le site de l'Association (rubrique "SERVICES", pages réservées aux adhérents)



Contact : Nadine CAILLOUX - 03 29 29 88 24 - ncailloux@vosges.fr

→ Groupe de travail sur le changement climatique

L'adaptation aux conséquences du changement climatique a conduit à la mise en place d'un groupe de travail au sein de l'AMV 88, afin de faire valoir les points de vue des élus. 29 élus ont souhaité intégrer cette instance de travail.

A la suite de la première réunion qui s'est tenue le 25 février 2021 à la mairie d'EPINAL, différentes actions se sont déroulées ou sont en cours de mise en place :

- Une présentation du groupe de travail a été faite lors d'une rencontre entre le Bureau de l'AMV 88 et le Préfet. Ce dernier, très intéressé, a proposé à la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie de forêt, lande, maquis et

garrigue, l'intégration d'un représentant du groupe de travail. Cette proposition a été validée lors de la dernière réunion de cette instance.

- Une réunion technique avec les deux co-animateurs du groupe de travail a permis de définir trois axes d'actions principaux : **paysage, environnement et sécurité**.
- Un courrier a été adressé à M. le Préfet en vue d'élaborer avec les acteurs concernés une journée d'information sur ces trois thématiques, à destination des membres du groupe de travail dans un premier temps, et plus largement ensuite à l'ensemble des communes.



→ Représentation de l'AMV 88 au sein de différents organismes

Ce vaste domaine concerne 188 commissions (comités, groupes de travail et autres représentations) et 305 représentants (titulaires et suppléants).



Pour connaître les noms de ces représentants, rendez-vous sur **Contact'Elus 88**, à la rubrique "Annuaire des représentants au sein des commissions thématiques".

**ANNUAIRE DES
REPRÉSENTANTS AU SEIN DES
COMMISSIONS THÉMATIQUES**



FORMATION des ELUS



Malgré les contraintes de la crise sanitaire liée à la COVID-19, l'AMV 88 a souhaité poursuivre ses actions de formation en faveur de ses adhérents.

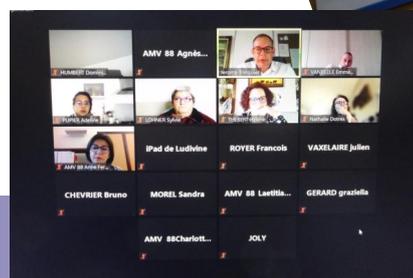


• **15**
Journées de formation

• **432**
participants

Depuis novembre 2020, 15 actions ont donc été proposées, dont certaines en visio-conférence, sur les thèmes suivants :

- Réussir sa prise de parole en public
- Les repères indispensables du budget
- La gestion des conflits
- La mise en place du budget et les principales dispositions de la loi de finances
- Elus et réseaux sociaux : usages et bonnes pratiques
- La responsabilité civile et pénale de l' élu
- Le contrôle de légalité et le contrôle budgétaire
- Les mécanismes de la fiscalité locale
- La présentation des documents d'urbanisme
- Les obligations funéraires du maire
- La coopération intercommunale
- La voirie communale et les chemins ruraux
- La gestion du cimetière
- Les relations associations-collectivités
- Les autorisations d'urbanisme



Droit Individuel à la Formation des Elus (DIFE)

les règles ont changé !

Les nouveaux droits des élus

- Les élus disposent de leur DIFE dès la première année de leur élection.
 - A l'issue du mandat, il peut être utilisé pour des formations de reconversion professionnelle.
 - Le crédit annuel DIFE est de 400 € par an par élu.
 - Le cumul des droits antérieurs non utilisés est limité à 300 € par an par élu.
- ↳ *Un élu dispose donc d'un crédit annuel allant de 400 € minimum à 700 € maximum par an.*

Les nouvelles règles régissant l'éligibilité d'une formation à la mobilisation du DIFE

- Le nombre de participants par formation est limité à 15 personnes.
- Le coût horaire de prise en charge par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour un élu doit être inférieur ou égal à 80 € par heure.
- La thématique de la formation correspond au Répertoire établi par le ministre chargé des Collectivités territoriales après avis du Conseil National de la Formation des Elus Locaux (CNFEL).

A partir du 5 janvier 2022, mise en place d'une nouvelle plateforme internet "Mon Compte Formation"

- Un espace dédié aux organismes de formation (EDOF) pour le dépôt du catalogue des formations et la gestion des inscriptions.
- Un espace dédié aux élus "Mon compte élu" :
 - Possibilité pour l' élu de connaître en ligne le montant de son crédit DIFE
 - Inscription en ligne aux formations
 - Paiement possible par le DIFE ou, à défaut, par abondement de la collectivité ou par carte bancaire

Arrêté du 12 juillet 2021 fixant les nouvelles dispositions liées à l'utilisation du Droit Individuel à la Formation des Elus (DIFE)



CONSEIL JURIDIQUE

Le service juridique propose son aide sur toute interrogation concernant la gestion des collectivités. Les domaines d'intervention sont toujours très divers et variés et concernent aussi bien le fonctionnement du conseil municipal que les pouvoirs de police du maire, le statut de l'élu,

l'urbanisme, les élections, la gestion du domaine, les marchés publics, les cimetières, les animaux, la voirie, les finances, l'état civil etc...

Depuis plusieurs années déjà, le service juridique reçoit ses consultations principalement par mail et adopte généralement le

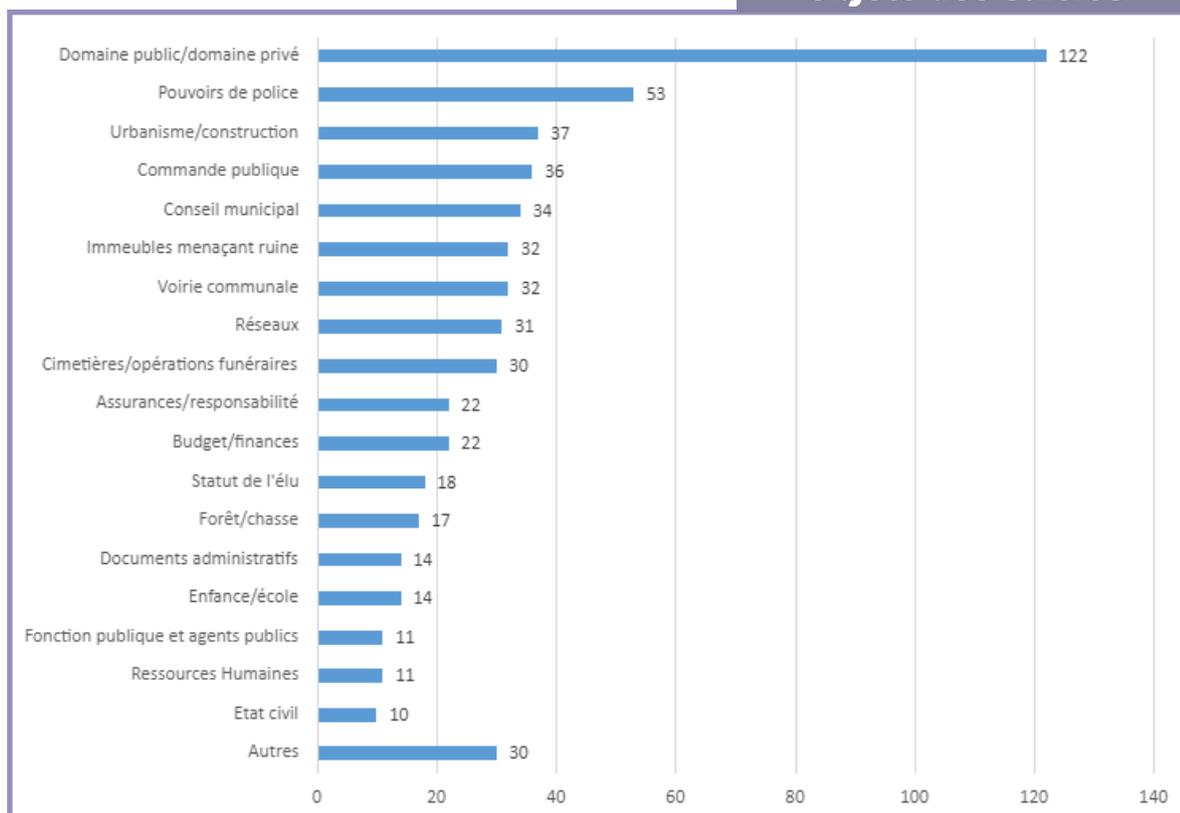
même mode de réponse. Une question, même d'apparence simple, nécessite toujours recherches et réflexion, et ce en raison de l'évolution perpétuelle du droit. C'est pourquoi, il est demandé aux adhérents de détailler autant que possible leur demande par écrit et éventuellement d'y adjoindre tout élément nécessaire à son traitement. En cas de besoin, les juristes n'hésitent pas à recontacter les demandeurs par téléphone afin d'obtenir des compléments.

Les délais de réponse varient évidemment selon la difficulté et l'affluence des demandes. Une question peut aller de la demande documentaire à la demande d'avis complexe. Le volume de saisines est susceptible d'accroissement selon la période (budget, élections, etc). Dans tous les cas, un accusé de réception est systématiquement adressé au demandeur une fois le dossier enregistré et les juristes s'engagent ensuite à un délai de traitement de 3 semaines maximum en période normale.

Le service juridique agit aussi via le site Internet de l'AMV88!

Depuis sa création, le Service juridique s'efforce de délivrer aux élus un accès direct à toutes les informations nécessaires à la résolution de leur problème. Avant toute consultation, n'hésitez pas à consulter la base documentaire, ainsi que les actualités juridiques, régulièrement alimentées, afin de pouvoir utiliser les outils susceptibles de répondre à votre cas.

Objets des saisies



INTERVENTIONS



Dominique PEDUZZI, Président de l'AMV 88, est intervenu auprès des pouvoirs publics, des Parlementaires et de l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF), sur différents sujets, notamment :

■ Crise sanitaire Covid 19

Différentes interventions ont été en lien avec la crise sanitaire :

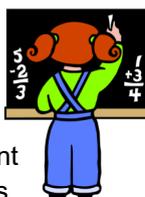


> Sollicité par l'Union des Métiers et Industries de l'Hôtellerie (UMIH) des Vosges, le Président est intervenu auprès de l'AMF.

> Un courrier a été adressé à M. le Préfet des Vosges et à l'AMF concernant les surcoûts liés à la Covid-19 en matière d'assainissement, les stations d'épuration ne pouvant plus se délester à moindre coût de leurs boues d'épandage.

■ Carte scolaire

La carte scolaire pour la rentrée 2021 a fait apparaître plusieurs suppressions de postes qui résultent d'une logique purement comptable, alors que certaines collectivités concernées se situent dans des bassins de vie dynamiques avec une évolution démographique favorable. Une rencontre a eu lieu avec le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) à ce sujet et un signalement a été fait auprès du Président de l'AMF.



■ Réseaux de gaz naturel et de méthanisation

Une intervention a été adressée au Président de l'AMF concernant l'avenir des réseaux de gaz naturel et de méthanisation, dans le contexte actuel de mutation énergétique.

■ Location de parcelles communales hébergeant des sites de télécommunication

Les collectivités concernées sont démarchées par des sociétés se proposant d'agir comme mandataires pour négocier les montants de locations à la hausse. Or, si dans un premier temps, les gains de recettes pour les collectivités constituent un avantage réel, il s'avère que la signature de tels contrats présentent des effets délétères a posteriori : renoncement aux sites concernés par les opérateurs en raison du coût (risques de nouvelles zones blanches) ; clauses prévoyant la cession des parcelles aux mandataires...

■ Transports scolaires en période hivernale

A deux reprises l'hiver dernier, un arrêté préfectoral d'interdiction de circulation des transports scolaires a été pris, entraînant de nombreuses conséquences pour les usagers et les collectivités. Or, dans le département des Vosges, les intempéries hivernales sont courantes. Un courrier a été envoyé pour demander de réserver l'interdiction de circulation des bus scolaires aux situations exceptionnelles, et une réunion a eu lieu en préfecture à ce sujet.



■ Nouvelles modalités de gestion des espèces dans les régies communales

Dorénavant, les retraits et dépôts doivent être réalisés à l'aide de sacs scellés, non plus dans les Centres des finances publiques, mais auprès de la Banque Postale, dans un bureau de poste et via une plateforme numérique. Un courrier a été envoyé à ce sujet à la Direction Départementale des Finances Publiques, ainsi qu'à l'AMF. Les sacs scellés étant vendus avec un conditionnement important, les communautés vosgiennes ont été sollicitées afin de savoir si une organisation pouvait être envisagée à leur niveau pour proposer l'accès à ces fournitures aux communes membres intéressées.



■ Circulation motorisée dans le massif des Vosges

La circulation motorisée dans le massif des Vosges génère de nombreuses nuisances : bruit, érosion des ouvrages, risques d'accident. Or, l'étendue du massif, la densité des axes de circulation et de déplacement, l'interconnexion entre les communes, les départements et les régions rendent difficile - voire impossible - la mise en place coordonnée, au niveau communal, de moyens d'information et de mesures préventives et correctrices. Différents courriers ont été adressés en ce sens à Mme la Préfète de la Région Grand Est, M. le Préfet des Vosges, M. le Ministre de l'Intérieur, MM. les

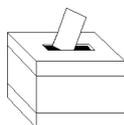


Présidents de l'AMF et du Parc naturel régional des Ballons des Vosges, et M. le Commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif des Vosges.

■ Elections départementales et régionales

Une intervention a été faite auprès de M. le Préfet des Vosges concernant :

- > les dysfonctionnements dans la distribution de la propagande électorale,
- > les difficultés rencontrées par certaines communes avec le Répertoire Electoral Unique (RÉU).



■ Communication des informations urgentes

Pendant les périodes de crise, comme celle que nous connaissons actuellement, les communications urgentes, émanant de différents acteurs, se multiplient. Devant parvenir rapidement à leurs destinataires, notamment les maires, elles sont généralement envoyées par mail. Or, des problèmes liés au réseau Internet peuvent se produire inopinément et priver les maires de ces informations, d'autant que les délais d'intervention des opérateurs peuvent durer jusqu'à plusieurs jours, voire plusieurs semaines. Cette situation retarde les actions urgentes que les maires peuvent être amenés à mettre en place pour garantir la protection de leurs administrés. Cela pose donc d'une part la question de la fiabilité du mode de communication des informations urgentes destinées aux maires et, d'autre part, les délais d'intervention des opérateurs pour résoudre les problèmes spécifiques aux mairies.

Le Président de l'AMV 88 a proposé, dans un courrier adressé au Président de l'AMF, au Préfet et au Ministre de l'Intérieur, la mise en œuvre de deux actions :

1. Déployer un mode de communication qui permette aux maires de recevoir ce type d'informations d'une manière certaine ;
2. Imposer aux opérateurs le traitement des pannes de réseau dans les mêmes délais que pour les services prioritaires. Pendant la durée d'indisponibilité du réseau, une solution alternative devra permettre d'assurer la communication avec chaque mairie.

■ FNGIR

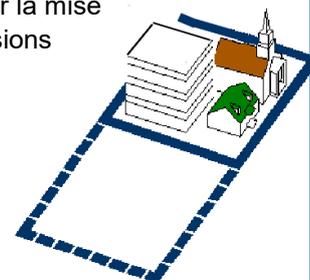
Plusieurs communes vosgiennes sont lourdement pénalisées par les versements au titre du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR). Une intervention a été faite à ce sujet auprès de l'AMF.

■ Budget des collectivités : transmission de l'état 1259

En avril, au moment de l'élaboration des budgets, l'AMV 88 est intervenue auprès du Préfet et des parlementaires vosgiens afin de signaler les dangers relatifs à la transmission de plus en plus tardive des informations indispensables au vote des budgets communaux et intercommunaux. En effet, chaque année, la transmission de l'état 1259 se fait de plus en plus tard par les services de l'Etat, ce qui entraîne des difficultés non négligeables pour appréhender le volume des recettes et dépenses des collectivités pour l'année à venir.

■ Missions des géomètres du cadastre

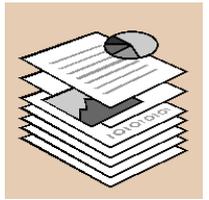
L'AMV 88 a tenu à porter à la connaissance du Préfet et des parlementaires vosgiens son inquiétude quant à l'avenir des missions de géomètres experts, indispensables aux communes, notamment pour la mise à jour du cadastre. Les missions des géomètres du cadastre tendant à se dématérialiser, voire à être remplacées par des méthodes automatisées, l'AMV 88 a souhaité partager ses préoccupations sur la pérennisation des outils cadastraux à disposition des communes.



■ Facturation par ORANGE de l'état annuel de patrimoine

A la suite à un certain nombre de sollicitations, l'AMV 88 a constaté en juin dernier que la Société Orange entendait à présent facturer la communication de son état de patrimoine, élément indispensable à l'établissement de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) qu'elle doit acquitter auprès des communes gestionnaires du domaine. Cette subite facturation d'un service relevant pourtant d'une obligation légale a inquiété beaucoup de communes aux faibles ressources, qui se voyaient facturer plusieurs centaines d'euros pour l'obtention de ces informations. C'est pourquoi, le Président de l'AMV 88 a tenu à faire remonter cette situation problématique au président de l'AMF, mais également au Préfet des Vosges, aux parlementaires vosgiens, au PDG d'Orange, au Secrétaire d'Etat à la Transition Numérique, au Premier Ministre et enfin, même, au Président de la République.

PUBLICATIONS



Bim'INFO

Il est adressé, tous les deux mois, à l'ensemble des adhérents de l'AMV 88 par voie postale. Il est également disponible sur le site Internet de l'AMV 88 :

www.maires88.asso.fr

- **Bim'INFO**
- **Tableau de la fiscalité locale**
- **Compil' juridique 2021**
- **Fiches réflexes**
- **Petit Gibus**

Tableau de la fiscalité directe locale

Réalisé annuellement, ce tableau regroupe, pour toutes les communes vosgiennes, le taux des quatre taxes directes locales, l'effort fiscal, le potentiel fiscal, le potentiel financier et les mètres de voirie par habitant. Il a été adressé à chaque adhérent, par mail, en mars 2021. Ce document est également consultable sur le site Internet de l'AMV 88, rubrique "Publications" (accès réservé aux adhérents).



Compil' JURIDIQUE

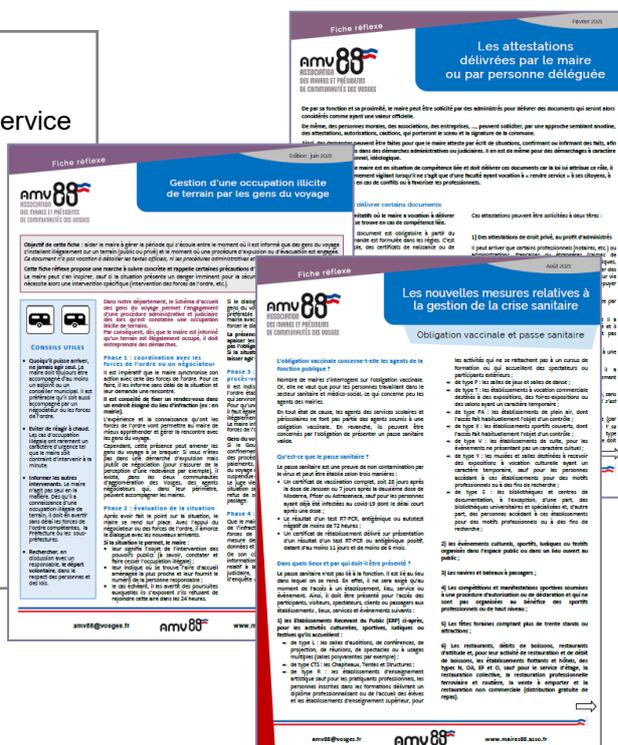
Ce document regroupe une partie des consultations réalisées par le service juridique de l'AMV 88 depuis la dernière assemblée générale. Les questions reprises dans ce recueil sont choisies pour leur caractère général et leur fréquence. La "compil' JURIDIQUE" est remise lors de l'assemblée générale et est disponible en téléchargement sur le site Internet de l'Association.

Fiches réflexes

Trois fiches réflexes ont été réalisées par le service juridique, sur les thématiques suivantes :

- > Les attestations délivrées par le maire ou par personne déléguée ;
- > La gestion d'une occupation illicite de terrain par les gens du voyage
- > Les nouvelles mesures relatives à la gestion de la crise sanitaire

Ces fiches réflexes sont disponibles sur le site Internet de l'AMV 88.



Petit Gibus

L'apprentissage de la citoyenneté !

Cette publication, magazine ludo-éducatif, est à destination des élèves du primaire. Elle explique par un

langage simple et imagé la vie et les choses qui nous entourent. Elle est distribuée dans les écoles et réalisée à l'initiative de l'AMV 88, en collaboration avec les Editions Gibus. Vendu à 1,22 € l'exemplaire, ce magazine est une source de découvertes sur des thèmes d'actualité liés à l'organisation de la société, l'environnement.....

• 40
collectivités
abonnées

• 1 200
magazines
distribués



Thèmes des numéros de l'année scolaire 2020/2021

- "Santé et hygiène de vie "
- "A la découverte de ma commune et de mon intercommunalité"
- "Mon environnement : j'y tiens !"

Thèmes des numéros de l'année scolaire 2021/2022

- "Vivre ensemble nos différences ! "
- "Cessez le feu ! La sécurité et la défense en France"
- "Un monde connecté ! "



ENQUETES

A la demande d'organismes extérieurs ou pour des besoins internes à l'Association, l'AMV 88 sollicite régulièrement ses adhérents pour mail, via un questionnaire en ligne, pour obtenir des informations précises sur les situations rencontrées sur le terrain sur des thèmes particuliers.

→ Viabilité hivernale

En 2010, à la suite de nombreux problèmes de viabilité hivernale lors de la saison 2009/2010, l'AMV 88 avait mené une enquête et produit un rapport remis au Préfet des Vosges afin de donner connaissance du rôle des communes dans ce domaine qui était à l'époque invisible par les autorités.



Les membres du Bureau de l'AMV 88 ont souhaité que ce rapport soit actualisé, afin qu'il puisse faire l'objet d'échanges constructifs avec les pouvoirs publics.

C'est pourquoi un questionnaire en ligne a été adressé aux communes vosgiennes.

Les résultats de l'enquête seront prochainement consultables sur le site Internet de l'AMV 88.

11 enquêtes
dont 5 liées à la crise sanitaire

→ Intégration des étrangers primo-arrivants

Dans le cadre des crédits spécifiques permettant aux collectivités de mener des actions innovantes en matière d'intégration des étrangers primo-arrivants installés sur leurs territoires, les adhérents ont été questionnés afin de savoir si leur commune était intéressée. Les réponses ont été transmises au Secrétaire général de la Préfecture des Vosges qui en avait fait la demande.

Résultats	
Nb de réponses	50
Pas de population d'étrangers sur le territoire	46
Populations d'étrangers sur le territoire	4
Intéressés pour mener une action d'intégration	5

→ Accueil des cirques et spectacles itinérants

Sollicitée par l'Association de Défense des Cirques de Famille et de spectacle itinérant (ADCF) qui constate que les cirques n'obtiennent plus de réponses de la part des collectivités pour pouvoir s'implanter sur leur territoire, la préfecture des Vosges a souhaité connaître le nombre de communes concernées par une demande d'autorisation d'occupation temporaire de l'espace public, ainsi que les réponses qui y ont été apportées.

L'AMV 88 a donc réalisé un court sondage auprès de ses adhérents, afin de connaître le nombre de collectivités concernées par ce type de requêtes, ainsi que les difficultés éventuelles rencontrées par les élus locaux sur cette question.

Résultats sur 92 réponses	
Ont été sollicitées	33 %
N'ont pas été sollicitées	67 %
Ont répondu favorablement	25
Ont répondu défavorablement	11



Les conditions sanitaires fluctuantes ont eu, bien sûr, une incidence sur les décisions des élus dans ce domaine. Par ailleurs certaines collectivités s'interrogent également sur la nature de leur responsabilité en la matière. Pour répondre à ces questions, une actualité juridique a été mise en ligne sur le site Internet de l'AMV 88, en août dernier.

→ Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique

Dans le cadre de la mise en place du « Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique », dit CRTE, considéré par le gouvernement comme le principal outil de la relance dans les territoires, les préfets devaient procéder à une concertation sur les périmètres de ces contrats. Aussi, afin d'alerter les services de l'Etat sur la réalité de la mise en place de ces contrats, l'AMF a souhaité avoir des retours de terrain à ce projet.

C'est pourquoi, en janvier 2021, l'AMV 88 vous a sollicité afin que vous transmettiez à l'AMF toute information qui lui permettrait d'alerter l'Etat sur l'implication des communes et des territoires ruraux dans la relance.

Les premiers enseignements de cette consultation ont permis de constater que les CRTE seraient majoritairement mis en œuvre à l'échelle des intercommunalités.

C'est pourquoi l'AMF a lancé une enquête sur le sujet auprès des intercommunalités à fiscalité propre en mai 2021 dont les résultats sont consultables sur le site Internet de l'AMF intitulés : « Enquête sur les CRTE : une démarche engagée par les intercommunalités mais qui soulève encore des interrogations ».

➔ Enquêtes liées à la crise sanitaire

• Soutien aux commerces de proximité

Lors du deuxième confinement, fin 2020, de nombreux maires ont fait part à l'AMV 88 de leur incompréhension face aux mesures de fermetures des commerces dits "non essentiels", certains allant même jusqu'à prendre des arrêtés de réouvertures. L'AMV 88 a souhaité interroger les maires



vosgiens sur la situation des commerces dans leur commune. Ainsi, une enquête a été adressée aux adhérents, du 4 au 6 novembre 2020. 31 réponses ont été recueillies. Les résultats de cette enquête comportent, d'une part, les remarques les plus fréquentes des commerçants et, d'autre part, les moyens mis en œuvre par les communes pour soutenir ces commerces. La synthèse des réponses a permis de faire une intervention collective auprès de la Préfecture et auprès du gouvernement via l'AMF.

• Centres de vaccination

Dans le cadre de la campagne nationale de vaccination contre l'épidémie de la covid-19, l'ARS (Agence Régionale de Santé) et la Préfecture des Vosges ont souhaité établir un plan territorial de vaccination. Pour ce faire, un cahier des charges a été adressé à l'ensemble des adhérents de l'AMV 88



sous la forme d'un questionnaire à remplir en ligne du 7 au 22 janvier 2021. Ce cahier des charges servait à déterminer les espaces et équipements nécessaires dans les locaux. 184 réponses ont été enregistrées et transmises à la Préfecture des Vosges pour aider à la mise en place du plan de vaccination.

• Salles communales pour les ouvriers du BTP

Au vu des températures négatives de la période hivernale 2020-2021, les communes étaient autorisées à ouvrir leurs salles communales pour accueillir le midi les ouvriers du BTP (Bâtiment et Travaux Publics). Dans ce cadre, la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) des Vosges a souhaité connaître les communes proposant cette alternative afin d'en informer les entreprises, notamment. Un questionnaire en ligne a été lancé du 13 au 22 janvier 2021 auprès des adhérents de l'AMV 88. 92 réponses ont été comptabilisées et transmises à la CAPEB des Vosges.



• Surcoût lié à l'assainissement

L'AMV 88 a été alertée par un certain nombre de ses adhérents concernant des surcoûts liés à l'assainissement depuis l'épidémie de covid-19. Un arrêté ministériel a imposé des

analyses et traitements spécifiques des eaux usées, attachés à l'épandage des boues destinées à une valorisation agricole, rendus nécessaires par la crise sanitaire. Dans les Vosges, ces obligations ont été renforcées par des arrêtés préfectoraux. Or, elles peuvent engendrer des surcoûts pour les collectivités. C'est pourquoi, l'AMV 88 a souhaité évaluer les conséquences de cette réglementation sur les finances des collectivités. Une enquête en ligne était disponible du 26 février au 11 mars 2021 auprès de ses adhérents. Sur 37 réponses, 4 collectivités ont fait mention de surcoûts importants, partiellement compensés par des aides des agences de l'eau..

• Vaccination des membres des bureaux de vote

Dans le cadre des élections de juin dernier, les membres des bureaux de vote étaient éligibles, en priorité, à la vaccination. En concertation avec la Préfecture des Vosges, une enquête en ligne a été lancée, auprès des adhérents de l'AMV 88, le temps d'une matinée en mai dernier pour connaître le nombre de personnes participant au fonctionnement des bureaux de vote et n'étant pas encore vaccinées, ainsi que les difficultés rencontrées par ces personnes pour prendre leur rendez-vous de vaccination. 84 réponses ont été réceptionnées.

➔ Effectifs pour la tenue du scrutin des élections de juin 2021

Afin de faire le point sur les élections départementales et régionales de juin dernier, et en concertation avec la Préfecture des Vosges, un court questionnaire a été réalisé par l'AMV 88 sur les effectifs nécessaires à la tenue des bureaux de vote et aux opérations de dépouillement. L'Association a transmis les résultats de cette enquête à la Préfecture des Vosges.

Résultats sur 202 réponses		
	Bureaux de vote	Dépouillement
Disposaient des effectifs suffisants	154	185
Ne disposaient pas des effectifs suffisants	40	9

➔ Fonds européens

Les fonds européens permettent de financer de nombreux projets dans tous les territoires. Dans le cadre de leur(s) programmation(s) pour 2021-2027, l'AMF a souhaité savoir si les communes et les intercommunalités disposaient d'informations suffisantes sur les financements disponibles et sur le soutien dont elles pouvaient bénéficier pour monter un dossier de demande de fonds européens. L'AMV 88 a donc lancé une enquête en ligne du 2 au 15 juillet 2021 auprès de ses adhérents. 40 réponses ont été recueillies. L'Association a transmis les résultats de cette enquête à l'AMF.



AUTRES ACTIONS

RÉUNION AVEC LES STRUCTURES DÉPARTEMENTALES

Chaque année, le Président de l'AMV 88 organise une réunion de travail avec l'ACFV (Association des Communes Forestières Vosgiennes),



Evodia (Etablissement vosgien d'optimisation des déchets par l'innovation et l'action), le SDEV (Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges), le SDANC (Syndicat

mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif), et le SMIC (Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale).

Cette rencontre s'est tenue le 3 février dernier et a permis de faire le point sur les projets de chacun.

Les discussions ont également porté sur l'installation des différentes structures à la suite du renouvellement 2020 des conseils municipaux et communautaires, sur le retour des présentations de chacun lors des Universités des maires en septembre dernier et le programme des formations 2021.

CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Les conventions de partenariat ont notamment pour objectifs de développer des actions communes, de faciliter la coopération, la communication et l'information....

Les partenaires conventionnés en 2021 sont les suivants : EDF - Crédit Mutuel - Groupama Grand Est - Caisse d'Epargne Lorraine Champagne Ardenne - Enedis - GRDF - La Poste - Orange.

D'autres conventions sont également en cours avec des organismes institutionnels, sur des thématiques spécifiques.

CEL'Est 2021

Après deux éditions en 2014 et 2016, l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle, en partenariat avec l'Association des Maires de la Meuse, de la Moselle, la Section Lorraine du Syndicat National des Directeurs Généraux de Collectivités Territoriales et l'AMV 88, a de nouveau organisé ce Congrès des Elus Locaux de l'Est, le 15 octobre dernier, à Nancy.

CEL'Est est l'occasion unique de réunir les élus locaux (maires, adjoints, conseillers municipaux, présidents d'EPCI, vice-présidents et conseillers communautaires) ainsi que les personnels administratifs et techniques de l'ex-région Lorraine, mais aussi les partenaires des collectivités locales, les représentants des services de l'État et des organismes publics, pour des moments d'informations et de rencontres, placés sous le signe de la convivialité.



Le rendez-vous incontournable des communes et intercommunalités de l'Est !

LES LAURIERS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Ils récompensent les communes et intercommunalités à travers leurs réalisations innovantes.

Organisée chaque année par le groupe de presse EBRA Events, cette initiative a été lancée en 2017 dans les Vosges.

L'AMV 88 est partenaire de cet événement qui met en lumière l'action des élus locaux. La remise de trophées dans différents domaines d'action montre

combien les équipes municipales et communautaires sont impliquées dans les divers aspects du cadre de vie de leurs habitants.

En 2021, la cérémonie de remise des trophées s'est tenue le jeudi 16 septembre à 16h30 au Centre des Congrès d'Epinal. Dominique PEDUZZI, Président de l'AMV 88, a remis le trophée de la catégorie « Solidarité » aux communes de Capavenir Vosges, Vincey et

Portieux ainsi qu'à la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour l'action « Candidats à territoire zéro chômeurs de longue durée ».





SUR INTERNET

- Site Internet de l'AMV 88
- Annuaire Contact'Elus 88

SITE INTERNET DE L'AMV 88

www.maires88.asso.fr

Le site web de l'AMV 88 est une mine de renseignements, utiles tout au long du mandat.

Les services de l'AMV 88

S'y retrouvent toutes les informations sur les services apportés par l'AMV 88 : le conseil juridique, les formations, les groupements de commandes...

Des informations actualisées

En 2021, la rubrique "Coronavirus / covid-19" a continué d'être alimentée quasi instantanément et la rubrique « Dossiers

thématiques » s'est enrichie avec de nouveaux sujets.

L'actualité est suivie régulièrement et un agenda permet d'être informé des prochains événements de l'Association, mais aussi d'autres événements nationaux ou locaux...

La rubrique MAPA

Enfin, le site dispose toujours de la rubrique "MARCHES PUBLICS" pour la publicité des marchés des collectivités locales inférieurs à 90 000 € HT, *en complément* de la dématérialisation sur un profil d'acheteur (par exemple, celui proposé gratuitement par le Syndicat Mixte d'Informatisation Communale des Vosges), lorsque cela est nécessaire.

RAPPEL

Pour les utilisateurs qui auraient perdu leur identifiant et leur mot de passe, il suffit de suivre la procédure indiquée en page d'accueil.



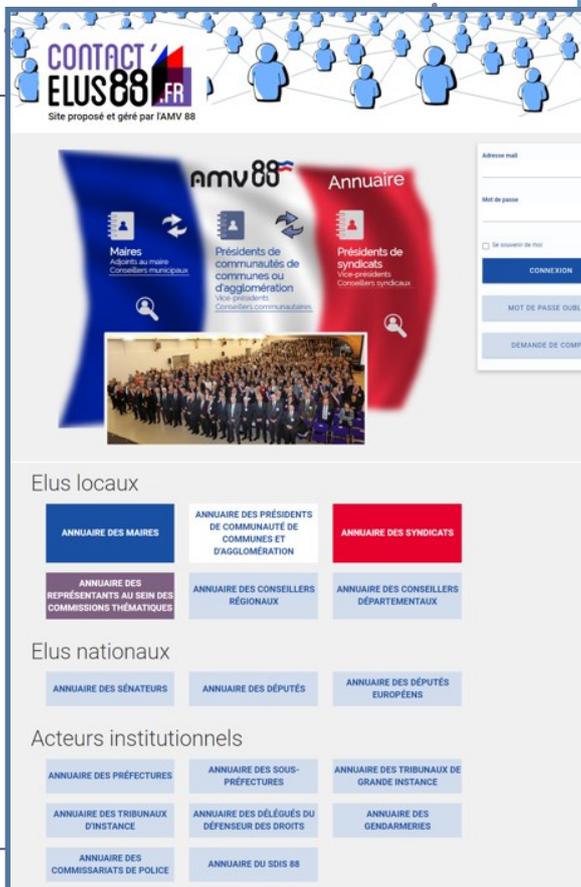
ANNUAIRE DES ÉLUS LOCAUX VOSGIENS

contactelus88.fr

La plateforme, qui rassemble de nombreuses informations sur les élus et les collectivités vosgiennes, est une interface incontournable des services de sécurité (gendarmerie, service de police, services de secours et d'incendie) qui viennent rechercher les coordonnées des élus locaux afin de les contacter en cas d'urgence sur leur commune. De fait, l'ensemble des adhérents de l'AMV 88 dispose à ce jour d'un compte sur ce nouvel outil, pour assurer la mise à jour du contenu.

Le groupe de travail composé de maires et de techniciens s'est réuni 9 fois en 2021 pour permettre une amélioration continue de l'outil avec les remarques des usagers.

Un partenariat étroit avec la Préfecture permet de mettre à disposition des informations complémentaires du service de l'Etat sur Contact'Elus qui devient un outil de référence en cas de modification du mandat d'un élu local (démission, nomination, élection complémentaire).



Remerciements

L'AMV 88 remercie M. François VANNSON, ancien Député des Vosges, Président du Conseil départemental, ainsi que les conseillers départementaux vosgiens, pour la mise à disposition de personnels, de locaux et d'équipements, qui lui permet d'assumer, le plus efficacement possible, ses missions d'aide et de soutien auprès des maires et des présidents de communautés vosgiens.

Nous contacter

Courrier

**8 rue de la Préfecture
88088 EPINAL Cedex 09**

Courriel

amv88@vosges.fr

Téléphone

03 29 29 88 30

Nous rencontrer

17 avenue Gambetta à Epinal

En savoir plus

sur nos missions et services

www.maires88.asso.fr

